

**MAIRIE
de AUBERIVES-SUR-VAREZE**

**Transfert de Permis de construire
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 22/10/2025 et complétée le 20/11/2025

N° PC 038 019 24 10003 T01

Par :	Madame MAKHLOUFI Shayma
Demeurant à :	141 Route de Cheyssieu 38550 AUBERIVES SUR VAREZE
Représenté par :	
Sur un terrain sis à :	RN7 38550 AUBERIVES-SUR-VAREZE 19 AD 432
Nature des Travaux :	construction d'une maison individuelle avec garage

**Surface de 136,7
plancher : m²**

Le Maire de la Commune de AUBERIVES-SUR-VAREZE,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme d'Auberives-sur-Varèze approuvé le 12/04/2021

VU le permis de construire n° PC 038 019 24 10003 accordé le 07/05/2024 à Monsieur MAKHLOUFI Rahni, pour construction d'une maison individuelle avec garage, d'une surface plancher de 136,7 m², sur un terrain cadastré section 19 AD 432, sis RN7,

VU la demande du 22/10/2025 de Madame MAKHLOUFI Shayma, demandant transfert dudit permis de construire.

VU l'accord en date du 25/09/2025 de Monsieur MAKHLOUFI Rahni

A R R E T E

Le permis de construire n° PC 038 019 24 10003, accordé à Monsieur MAKHLOUFI Rahni, le 07/05/2024, est transféré à Madame MAKHLOUFI Shayma, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

**A AUBERIVES-SUR-VAREZE
Le 26 novembre 2026**

Le Maire
Nelly CLARET



DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE DE L'AVIS DE DEPOT DE LA DEMANDE LE :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

DATE DE TRANSMISSION EN SOUS PREFECTURE :

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.